



Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier une mission de conseils et d'accompagnement à un professionnel réglementé et contrôlé. Ce document résume toutes les informations légales que nous devons vous communiquer dès le début de nos échanges. Ce document est régulièrement mis à jour sur le site internet <https://www.conseilsenpatrimoine.com> où vous pourrez le consulter et le télécharger.

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet Conseils et Suivis en Patrimoine 2 prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG (environnement, critères sociaux et de gouvernance des entreprises et ou ISR (investissement social responsable) dans leurs politiques.

L'ENTREPRISE

Conseils et suivis en patrimoine 2

SASU au capital de 1000 € RCS Saintes 944 687 474 NAF : 6619B

Adresse du siège social : 26 rue des Cordeliers 17800 PONS

Sébastien BRODU (gérant) : tél 06.86.38.04.17 cgp1@conseilsenpatrimoine.com

Laëtitia GALOGER (assistante) tél : 07.49.46.19.66 assist1@conseilsenpatrimoine.com

Marianne PORTEJOIE (assistante) tél : 07.69.37.90.04 assist2@conseilsenpatrimoine.com

Anny FOURNIER (assistante) tél : 07.66.38.04.76 assist3@conseilsenpatrimoine.com

Léa MARTIN (assistante) tél : 07.64.65.12.34. assist4@conseilsenpatrimoine.com

Nathan JOISNOT (conseiller mandataire en assurance) tél : 07.66.72.50.65 : cgp2@conseilsenpatrimoine.com

Maëlie DURAND (conseiller en alternance) tél : 07.69.19.69.63 : cgp3@conseilsenpatrimoine.com

MODE DE COMMUNICATION

Les membres du cabinet pourront utiliser tous modes de communication avec son client : Téléphone, SMS, mail, courrier.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

La société Conseils et suivis en patrimoine 2 est inscrite au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro d'immatriculation 25006654 en qualité de

Conseiller en investissement financier (CIF)

Susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du règlement général de l'autorité des marchés financiers (RGAMF), enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Le président, Sébastien BRODU détient une carte de **transactions immobilières** sur immeubles et fonds de commerce

• n°CP1 1701 2025 000 000 015 délivrée par la CCI de Rochefort sur mer (France)

(Garantie financière délivrée par AON France sans détention de fonds pour compte de tiers)

Activité contrôlable par la DGCCRF

*Vous pouvez vérifier ces immatriculations sur le site internet ORIAS : <https://orias.fr/welcome>
Et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) <https://www.amf-france.org/>*

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies par notre entreprise sont enregistrées dans un fichier informatisé par Sébastien Brodu pour le bon suivi administratif et commercial des dossiers clients. Elles sont conservées pendant 5 ans après la fin de la relation d'affaire, et pourront être transmises à nos partenaires dans le cadre du suivi administratif des dossiers de nos clients. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : cgp1@conseilsenpatrimoine.com, 26, rue des Cordeliers 17800 PONS, 0686380417.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances. Cette police a été souscrite auprès de Zurich Insurance sous le numéro 740026945 : Zurich Insurance 112 Av de Wagram, 75017 PARIS

Responsabilité civile professionnelle à hauteur de : 1 000 000 € par sinistre et par période d'assurance
A ce jour, aucun sinistre n'a été déclaré auprès de la compagnie.

LES RELATIONS AVEC NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	Mode de rémunération
France Valley Capital	Groupement forestier	Convention CIF	Frais d'acquisition
Equitim, Adequity, Marigny capital	Société supports structurés	Convention CIF	Frais d'acquisition
Oddo BHF	Banque privée	Convention CIF	Frais d'acquisition et commissions annuelles
Périal, La Française AM, Novaxia	SCPI	Convention CIF	Frais d'acquisition et commissions annuelles
Vatel Capital, Odyssée Venture	Sociétés de gestion FIP, FCPI	Convention CIF	Honoraires et / ou commissions
Histoire et Patrimoine, CIR	Promoteurs « immobiliers anciens »	Commercialisation carte de transaction immobilière	Frais d'acquisition et commissions annuelles

Aucun partenaire n'est présent au capital de la société Conseils et Suivis en Patrimoine 2

La liste complète des compagnies avec lesquels le professionnel a un accord, seront communiqués sur simple demande au client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN FONCTION DES STATUTS

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CONSEILS EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS :

Dans le cas d'un conseil en investissement financiers dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

HONORAIRES DE CONSEILS :

Les honoraires au temps passé : La facturation s'effectue au temps passé sur la base d'un taux horaire de 100 € HT de l'heure (120 € TTC). Pour toutes prestations de conseils nécessitant un degré d'intervention complexe, Il sera réalisé un devis

Les honoraires au forfait : Les honoraires peuvent dans certaines hypothèses être forfaitaires. Les honoraires forfaitaires sont applicables aux procédures simples ou soumises à peu d'aléa ainsi qu'à la rédaction de certains contrats. Le montant du forfait peut être fixé en fonction de l'intérêt pécuniaire du dossier et sera indiqué dans une lettre de mission. L'honoraire forfaitaire couvre l'intégralité du dossier, depuis le premier rendez-vous, jusqu'à l'exécution de la mission, en passant par l'ensemble des actes de procédures rédigés, la correspondance, les mises en relations, les appels téléphoniques, etc.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

Modalités de saisine de l'entreprise : Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes : Par courrier : **Conseils et suivis en patrimoine 2**, 26 rue des Cordeliers, 17800 PONS

Téléphone : 07.69.37.90.04 mail : cgp1@conseilsenpatrimoine.com

Traitement des réclamations : Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi, 92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Pour les activités de Conseils en Investissements financiers, Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02.
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mEDIATEUR-de-l-AMF/Le-mEDIATEUR-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les activités Immobilières et opérations de banque: ANM Conso : 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES
Site internet : www.anm-conso.com/anacofi-immo